



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20221213-35\_2022-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°35

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 05/12/2022	L'an deux mille vingt deux Le dix décembre à neuf heures et quinze minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 05/12/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 10 Présents : 6 Absents représentés : 3 Absent : 1 Votants : 9	<b><u>Etaient présents</u></b> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier FLIGNY.  <b><u>Absents représentés</u></b> : Olivier MAUGER (pouvoir donné à Ludovic BAZOT), Laurent RONDEAU, (pouvoir donné à Elizabeth DUFOUR) et José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir donné à Isabelle ROBERT)  <b><u>Absent</u></b> : Sylvain GUICHARD  <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Alain PIGEONNIER  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBERATION N°35</b>  <b>OBJET :</b> <b>Travaux de voirie Grande Rue</b>	Afin d’effectuer les travaux de voirie (sécurisation et stationnement) de la Grande Rue, une réunion a eu lieu avec un consultant de procédures publiques et de stratégie rurale, monsieur LAAGE Gilles, basé à Vigny.  Nous lui avons présenté notre projet (projet qui a été présenté lors de la séance du CM en date du 16-09-2022).  Son analyse pour la sécurisation et le stationnement sur la Grande rue est assez proche de notre projet initial.  Si nous souhaitons rénover les trottoirs et refaire le bitume sur la Grande rue, l’opération financière s’élèverait à plusieurs centaines de milliers d’euros. Un contrat rural est utile pour la réalisation de ces travaux (70% de subvention).  Sachant que nos finances ne permettent pas ce projet dans l’immédiat, elles pourraient, dans un premier temps, ne faire que du marquage de voirie.  Une convention avec la société AMO LAAGE Gilles pourrait être passée afin qu’elle puisse assurer cette mission. Le tarif est de 110 euros/h HT.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



	<p>Le devis de la société SIGNATURE du 26-07-2022 serait à actualiser mais le montant ne devrait pas excéder les 3 000 euros HT.</p> <p>La prestation de l'AMO pourrait s'élever entre 800 et 1000 euros.</p> <p>Il faudra prévoir l'achat de panneaux et de poteaux entre 300 et 500 euros.</p> <p>La subvention du Conseil Départemental est de 30% dans le cadre de l'ARCC VOIRIE, mais en prend pas en charge la prestation de l'AMO.</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au <b>vote à main levée</b> à la demande de la majorité des conseillers :</p> <p><b>ACCEPTÉ à l'unanimité</b> le recours à la société AMO LAAGE et la réalisation de travaux de voirie par marquage.</p>
<p>CACHET MAIRIE</p> 	<p>Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 13 décembre 2022</p> <p><b>EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</b></p> <p>Le Maire,</p>  <p><b>Ludovic BAZOT</b></p> <p>Le secrétaire de séance,</p>  <p><b>Alain PIGEONNIER</b></p>